

Examen d'entrée en 1^{ère} année**Session 2018**

Les candidat.e.s qui relèvent de la procédure PARCOURSUP doivent impérativement candidater via le portail en ligne (PARCOURSUP). C'est le cas de tou.te.s les candidat.e.s en préparation ou titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, quelque soit leur nationalité et indépendamment de l'année où ils.elles ont obtenu ou obtiendront leur baccalauréat. Si les candidat.e.s ne passent pas par PARCOURSUP, leur dossier ne pourra être pris en compte.

L'examen d'entrée en 1^{ère} année, session 2018, se déroulera selon le calendrier suivant (nous vous rappelons que les épreuves ont lieu uniquement dans nos locaux) :

Lundi 14 mai, mardi 15 mai, mercredi 16 mai, jeudi 17 mai 2018.

Le dossier de travaux plastiques et l'exercice de création ne sont à apporter que le jour de la convocation.

Epreuves (toutes les épreuves ont lieu le même jour)

- * Epreuve théorique : analyse et commentaire écrit d'une oeuvre (1 heure)
- * Epreuve pratique : exercice de création à préparer en amont des épreuves qui auront lieu à l'école (voir le document joint) et à présenter lors de votre entretien
- * Entretien (15 minutes environ) avec un jury de trois enseignants :
 - présentation de l'exercice de création
 - présentation du dossier de travaux personnels et des documents



de travail que le.la candidat.e jugera les plus significatifs de sa démarche artistique

L'entretien permettra également d'évaluer la capacité d'analyse, la motivation, l'autonomie et la connaissance des enjeux de la création contemporaine, ainsi que la maîtrise de la langue anglaise du.de la. Candidat.e.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), l'ENSAPC s'associe à l'engagement du ministère de la Culture visant à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement (ALLODISCRIM au 3919 -code employeur 1959)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS DE PARIS-CERGY

2 rue des Italiens - 95000 Cergy

Tél. : 01 30 30 54 44

[accueil @ ensapc.fr](mailto:accueil@ensapc.fr)

INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE

SESSION 2018

PARCOURSUP	Numéro de dossier
------------	-------------------

Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Nationalité	
Situation de famille	

Genre	F	<input type="checkbox"/>	M	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
						Ne souhaite pas répondre

Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Portable	

Email	
-------	--

		Année scolaire	Série
<input type="checkbox"/>	J'ai obtenu le baccalauréat		
<input type="checkbox"/>	J'ai échoué à la session du baccalauréat		
<input type="checkbox"/>	Je me présente au baccalauréat	2017/2018	
<input type="checkbox"/>	Je ne me représente pas au baccalauréat		

	Année scolaire	Diplôme
Enseignement supérieur		
Enseignement artistique		
Autres		

Inscription au concours d'une autre école d'arts sous tutelle du Ministère de la Culture	Nom et adresse de l'établissement

Quelles activités professionnelles rémunérées avez-vous eues jusqu'à présent ?	
--	--

A quelles activités extra-scolaires participez-vous ?	
---	--

Quels sont vos pôles d'intérêts personnels ?	
--	--

Profession précise, même si retraitée.e
Parent 1 :
Parent 2 :

Date limite de retrait des dossiers : mardi 13 mars 2018 à 18H

Date limite de dépôt des dossiers : jusqu'au 4 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Pièces à fournir

- Lettre de motivation
- Fiche de candidature PARCOURSUP session 2018 (sauf pour les candidat.e.s ne passant pas par PARCOURSUP)
- Fiche de renseignements jointe
- Un chèque (banque française) d'un montant de 37€ pour les non boursiers. Ce chèque doit être libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSAPC et correspond aux droits d'inscription à l'examen d'entrée
Les candidat.e.s boursiers sont exonéré.e.s des droits d'inscription sur production du justificatif de **NOTIFICATION DÉFINITIVE 2017/2018** de bourse.
(Tout dossier reçu ne fera l'objet d'aucun remboursement)
- Photocopie du baccalauréat ou de son équivalent (traduit en français pour les candidats étrangers)
- Certificat d'authentification (CDGDC) pour les candidat.e.s de nationalité chinoise ayant obtenu leur diplôme avant 2009
- Attestation de scolarité (pour les lycéen.ne.s)
- Autorisation parentale ou du tuteur légal pour les candidat.e.s mineur.e.s
- Certificat individuel de participation à la journée de préparation à la défense ou attestation de recensement délivrée par votre mairie pour les candidat.e.s âgé.e.s de moins de 25 ans (uniquement les candidat.e.s de nationalité française)
- 2 enveloppes (format C5 : 162x229mm) affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos noms, prénom et adresse
- Pour les candidat.e.s bénéficiant d'un temps supplémentaire pour l'épreuve écrite, fournir le document CDAPH/MDPH l'attestant

EXERCICE DE CREATION

Les candidat.e.s à l'examen d'entrée en 1^{re} année devront réaliser, avant l'épreuve, un travail de création qu'ils présenteront au jury en complément de leur dossier de travaux personnels.

Ils réaliseront un travail spécifique en utilisant le ou les mediums de leur choix (peinture, dessin, volume, vidéo, photo, son, animation, collage, performance ...) en technique libre.

Ils choisiront un thème parmi ces propositions :

- Noir
- Traverse
- Jamais assez, toujours trop

Il est demandé aux candidat.e.s de préparer une note écrite d'une page A4 recto, présentant les enjeux du projet réalisé et les références artistiques sur lesquelles ils s'appuient. Elle sera lue à haute voix par le,la candidat.e lors de l'entretien.

Ces différents thèmes sont à prendre au sens large et toutes les originalités sont les bienvenues.

Chaque candidat.e présentera sa réalisation, ainsi que les différents éléments préparatoires qui constituent les étapes de sa recherche (croquis, textes, documentation, etc.). L'ensemble sera commenté oralement devant le jury, et se poursuivra par un dialogue.



DEMANDE DE DEROGATION

En application de l'arrêté du 08 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur conduisant au Diplôme National d'Arts et au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, peuvent se présenter aux épreuves d'admission au semestre 1 les candidat.e.s justifiant de l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent.

Toutefois, les candidat.e.s non bachelier.ère.s, peuvent être autorisés à se présenter à titre dérogatoire aux épreuves d'admission après avis de la commission de recevabilité.

En conséquence, il appartient aux candidat.e.s de compléter leur dossier par :

- une lettre de demande de dérogation précisant votre situation et motivation,
- un dossier artistique et pédagogique comprenant un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de votre pratique artistique et/ou des activités professionnelles antérieures,
- attestation du dernier niveau d'étude.



Portes ouvertes sous forme de
Visites guidées (2018)

En semaine

- Mardi 16 et mercredi 17 janvier 2018
- Mardi 23 et mercredi 24 janvier 2018
- Mardi 30 et mercredi 31 janvier 2018
- Mardi 06 et mercredi 07 février 2018
- Mardi 13 et mercredi 14 février 2018
- Mardi 06 et mercredi 07 mars 2018
- Mardi 13 et mercredi 14 mars 2018.

Ces visites s'effectueront par groupes à heures précises que vous voudrez bien respecter :

- 14h à 15h
- 15h à 16h,
- 16h à 17h
- 17h à 18h

